



RÈGLEMENTS

51^e ÉDITION DU TOURNOI SOGETEL M15-M18 DE NICOLET

1. RÈGLEMENTS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES Les règlements du tournoi sont ceux de la F.Q.H.G. et ceux de l'A.C.H.A.
2. HEURE D'ARRIVÉE Les responsables et joueurs de l'équipe devront se présenter au moins 1h00 heure avant le début de chaque joute afin de permettre la vérification des documents.
3. ENDROIT DE COMPÉTITION Les joutes seront disputées à l'Aréna Pierre-Provencher de Nicolet et/ou à tout autre endroit désigné par la direction du Tournoi Sogetel M15-M18 de Nicolet.
4. ÉQUIPEMENT Les équipes pourront bénéficier de chambres de remisage et de séchage au besoin. La direction du Tournoi Sogetel M15-M18 de Nicolet ne se tient pas responsable des objets volés ou perdus. Lors de son arrivée, l'équipe devra assigner une personne de son équipe pour surveiller l'équipement des joueurs jusqu'à ce que l'équipement soit rendu dans la chambre des joueurs.
5. VESTIAIRES DES JOUEURS
 - 5.1 Seules les personnes figurants sur le formulaire d'enregistrement d'équipe seront admises Règlements 2024.
 - 5.2 Les dirigeants des équipes devront voir à ce que les vestiaires soient libérés 20 minutes après la fin de la joute afin de ne pas retarder indûment les activités normales du tournoi.
 - 5.3 Le vestiaire doit être laissé dans un bon état après les joutes, tout bris sera facturé à l'équipe.
6. L'ÉQUIPE «LOCAL» OU «VISITEUR». Le fait qu'une équipe soit locale ou visiteuse est déterminé par le calendrier du Tournoi. Pour déterminer l'équipe locale et visiteuse il y aura tirage au sort en demi-finale et finale.
7. COULEURS CONFONDANTES DES GILETS La couleur des chandails est déterminée comme suit : Local : couleur foncé Visiteur : couleur pâle Si une équipe n'a pas de deuxième chandail, l'organisation du Tournoi fournira les chandails appropriés (sauf si entente entre les deux équipes)
8. RÈGLEMENTS DU JEU.

8.1 Gardiens de but: Toute équipe peut aligner un ou deux gardiens de but. Cependant si une équipe aligne seulement un seul gardien et que celui-ci se fait blesser durant la joute, dix minutes seront accordées à un joueur déjà en uniforme pour revêtir l'équipement de gardien de but.

8.2 DURÉE DES JOUTES

A) Les joutes seront d'une durée de 32 minutes chronométrées réparties en deux (2) périodes de 10 minutes et une (1) période de 12 minutes.

B) Après deux périodes complétées, une différence de sept (7) buts mettra fin à la partie automatiquement.

8.3 La surface glacée sera refaite au début de chacune des parties, une pause d'une minute 30 secondes sera accordée entre deux (2) périodes lorsqu'il n'y a pas de resurfaçage de la glace. Cette pause entre les périodes devra être indiquée au tableau indicateur. Pour le quart de final, la demi-finale et finale, la surface glacée sera refaite au début de chaque match et après la deuxième période.

8.4 Poignée de mains : Avant le début de chaque match, les joueurs de chacune des équipes s'échangeront une poignée de mains dans le but de faire preuve d'esprit sportif et de démontrer une attitude constructive face à la compétition.

9. CLASSE M15A, M15B, M18A et M18B.

9.1 Ronde préliminaire. Aucune joute ne sera jouée en temps supplémentaire.

9.1a CLASSEMENT APRÈS TROIS JOUTES Les équipes terminant en première position de chaque section vont directement en demi-finale. Les positions 2 et 3 de chaque section s'affrontent en quart de finale.

9.1b LORS DES MATCHS DE QUART DE FINALS, DEMI-FINALES ET DE FINALES, une seule période supplémentaire de 10 minutes à temps arrêté avec un alignement de trois (3) joueurs par équipe plus un gardien de but à l'exception des joueurs punis qui doivent servir leur punition et de l'application des règles de la formule Franc Jeu. Le premier but marqué met fin au match.

9.1c Après cette période de surtemps de 10 minutes, si l'égalité persiste il y aura fusillade, tel que stipulé à l'article 9.6.2 des Règlements Administratif 2024-2025 de Hockey Québec.

9.1b DÉPARTAGE D'ÉGALITÉ (Voir la référence à HQ, article 9.7 page 101)

10. PÉRIODE D'ÉCHAUFFEMENT AVANT JOUTE (2 minutes) Une période maximale de deux minutes débutera immédiatement lorsque les arbitres seront sur la glace.

11. HORAIRE DU TOURNOI Le calendrier des joutes est l'horaire officiel du tournoi.

12. DISPOSITIONS DIVERSES

12.1 EN TOUT TEMPS, LA DIRECTION DU TOURNOI OU L'ARBITRE SE RÉSERVE LE DROIT D'ARRÊTER UNE JOUTE EN COURS SI LE DÉROULEMENT DE CETTE JOUTE EST TEL QUE LA

SÉCURITÉ DES PARTICIPANTS EST COMPROMISE. LE RÉSULTAT DE LA JOUTE SERA ALORS CELUI QUI PRÉVALAIT AU MOMENT DE L'ARRÊT DE LA JOUTE.

12.2 AUCUNE DEMANDE PROTÊT NE SERA ACCEPTÉE DURANT TOUTE LA DURÉE DU TOURNOI.

12.2 SI UN LITIGE SURVIENT RELATIVEMENT À UN RÈGLEMENT OU AUTRE PROBLÈME MAJEUR, SEUL UN RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE CONCERNÉE SERA ADMIS À DISCUTER AVEC LES MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE DU TOURNOI. AUCUN VIDÉO ET AUCUNE PHOTOGRAPHIE NE SERONT ACCEPTÉES POUR APPUYER LE LITIGE EN QUESTION.

12.3 LE COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI SE RÉSERVE LE DROIT DE DÉBUTER UNE PARTIE 15 MINUTES EN AVANCE

13. TEMPS D'ARRÊT. UN TEMPS D'ARRÊT DE 30 SECONDES PAR PARTIE SERA PERMIS POUR CHAQUE ÉQUIPE

14. La cédule du Tournoi ne pourra être modifiée d'aucune façon après la publication de celle-ci. En cas de tempête de neige, il est conseillé de prévoir une arrivée plus tôt que le temps prévu (1h00 avant votre match) car l'Organisation du Tournoi ne peut retarder le Tournoi en aucun temps.

15. INTERDICTION DE KLAXON Tous klaxons à air ou à air comprimé (électriques ou mécaniques) sont strictement interdites dans l'aréna tel que mentionné dans le règlement 7.7.8 (page 73) de Hockey Québec. Nous remercions la direction de chacune des équipes participantes de s'assurer le respect de ce règlement